

## Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

### Octobre 2016 : presque tous les marchés marquent le pas

En octobre 2016, 10 847 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en repli de 4,6 % par rapport à octobre 2015. Il s'agit seulement du second recul au cours des douze derniers mois. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs ont augmenté de 5,7 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en baisse de 3,9 %, ont représenté 62 % des immatriculations du mois d'octobre. Les acquisitions réalisées par les sociétés (dont les loueurs de véhicules) et le secteur public, qui rassemblent habituellement quatre immatriculations de voitures neuves sur dix, se sont accrues de 3 %. Celles des ménages ont en revanche reculé de 8 %.

La quasi-totalité des quatorze autres catégories de véhicules a connu une diminution des ventes en octobre. Seuls trois segments ont fait exception : les camions (+ 26 %), les tracteurs routiers (+ 14 %) et les VASP lourds (+ 150 %).

#### Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Octobre 2016

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 504	1 300	498	1 109	1 323	6 734
Cyclomoteur	196	126	32	63	165	582
Motocycle	188	80	20	75	82	445
Voiturette	17	14	8	9	17	65
Remorque légère et caravane	132	65	39	71	70	377
VASP léger	239	128	39	72	135	613
Autobus et autocar	4	12	-	1	3	20
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	532	257	85	133	210	1 217
Camion	23	16	7	14	17	77
Tracteur routier	100	32	34	19	37	222
Semi-remorque	25	28	14	25	30	122
Remorque lourde	5	1	1	5	2	14
VASP lourd	13	3	1	4	4	25
Tracteur agricole	67	36	35	30	47	215
Engin agricole (autre que tracteur)	19	21	32	21	26	119
<b>Ensemble</b>	<b>4 064</b>	<b>2 119</b>	<b>845</b>	<b>1 651</b>	<b>2 168</b>	<b>10 847</b>

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

*Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).*

## 1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En octobre 2016, 6 734 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une diminution de 3,9 % par rapport à octobre 2015, de même niveau que celle observée en France métropolitaine (- 4,1 %). En cumul annuel, les ventes de voitures ont progressé de 6,1 % dans la région et de 6,0 % dans l'Hexagone.

Le recul des immatriculations en octobre est la conséquence :

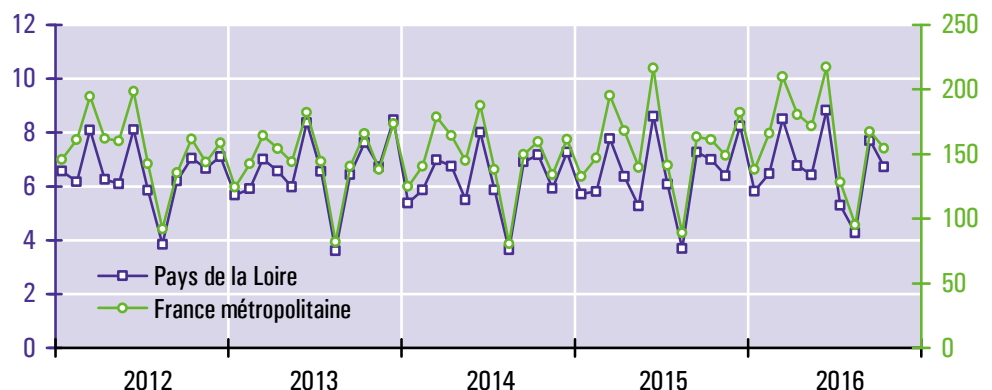
- de l'attente des ménages, dont les prises de commande ont été retardées en raison de la tenue du Mondial de l'automobile ;
- d'un nombre de jours d'ouverture des concessions automobiles, inférieur d'une unité à celui d'octobre 2015.

À l'instar des mois précédents, le marché a été soutenu par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves ont augmenté de 2,6 % par rapport à octobre 2015. Les acquisitions d'automobiles par les personnes physiques (particuliers et entreprises individuelles) ont diminué de 7,9 %.

Dans la lignée de la tendance de moyen-terme, le diesel a continué de perdre du terrain. Pour le troisième mois consécutif, les motorisations gazole ont représenté moins de 50 % des ventes ligériennes de voitures.

Les ventes de véhicules électriques ont baissé par rapport à octobre 2015 (- 41 % en Pays de la Loire et - 11 % en France métropolitaine). Ce recul pourrait être lié à l'arrivée de nouveaux modèles hybrides rechargeables.

**Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)**



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

**Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire**

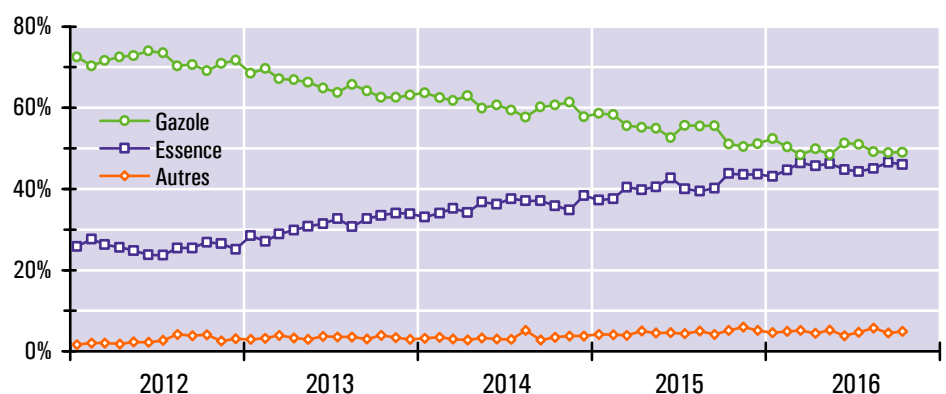
	Octobre 2016			Novembre 2015 à oct. 2016		
	Nombre	Structure	Évolution <sup>1</sup>	Nombre	Structure	Évolution <sup>2</sup>
<b>Loire-Atlantique (44)</b>	2 504	37 %	- 5 %	30 549	37 %	+ 6 %
<b>Maine-et-Loire (49)</b>	1 300	19 %	- 3 %	15 411	19 %	+ 5 %
<b>Mayenne (53)</b>	498	7 %	- 7 %	5 958	7 %	+ 2 %
<b>Sarthe (72)</b>	1 109	16 %	+ 0,4 %	13 203	16 %	+ 9 %
<b>Vendée (85)</b>	1 323	20 %	- 4 %	16 372	20 %	+ 6 %
<b>Gazole</b>	3 304	49 %	- 8 %	40 789	50 %	- 5 %
<b>Essence</b>	3 101	46 %	+ 1 %	36 720	45 %	+ 20 %
<b>Hybride</b>	258	3,8 %	+ 4 %	2 602	3,2 %	+ 4 %
<b>Électricité</b>	65	1,0 %	- 41 %	1 340	1,6 %	+ 61 %
<b>Autres motorisations</b>	6	0,1 %	+ 500 %	42	0,1 %	+ 282 %
<b>Personnes morales</b>	2 757	41 %	+ 3 %	33 217	41 %	+ 12 %
<b>Personnes physiques</b>	3 977	59 %	- 8 %	48 276	59 %	+ 3 %
<b>Ensemble</b>	6 734	100 %	- 4 %	81 493	100 %	+ 6 %

<sup>1</sup> Évolution entre les immatriculations d'octobre 2016 et celles d'octobre 2015

<sup>2</sup> Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

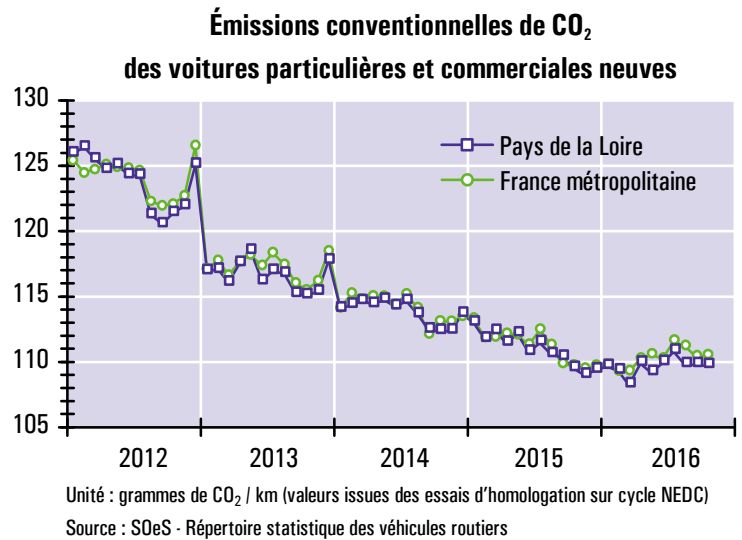
**Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire**



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures neuves immatriculées en octobre 2016 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 109,7 grammes par kilomètre, soit une augmentation de 0,2 % par rapport à octobre 2015. La mesure de ces émissions de CO<sub>2</sub> est basée sur des tests effectués en laboratoire. Les valeurs officielles ainsi calculées ne sont pas le reflet fidèle de la réalité des conditions effectives de circulation.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1<sup>er</sup> janvier des dispositions du bonus-malus.



## 2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

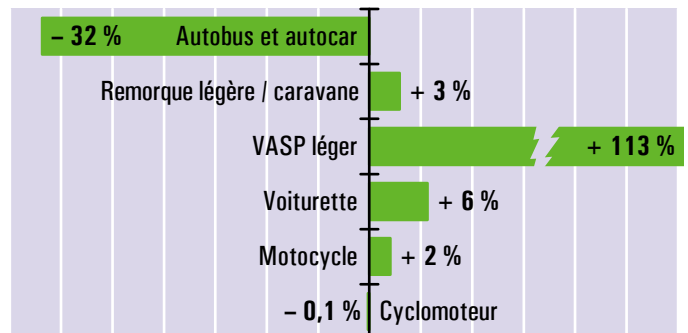
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, l'augmentation spectaculaire des immatriculations de véhicules automoteurs spécialisés (VASP) légers s'explique par une modification de la réglementation : depuis juillet 2015, les véhicules utilitaires légers issus de la transformation de voitures sont immatriculés en VASP et non plus en camionnettes. Les ventes d'autobus et d'autocars se sont stabilisés en octobre, après six mois consécutifs de baisse. En cumul annuel, elles sont en recul de 32 %.

En dehors du cas particulier des camionnettes (cf. paragraphe ci-dessus), les immatriculations de véhicules destinés au fret de marchandises ont été dynamiques. Les constructeurs de camions et de tracteurs routiers tirent profit de l'amélioration de la santé financière des entreprises de transport, liée au prix bas des carburants et à des conditions d'emprunt bancaires historiquement avantageuses.

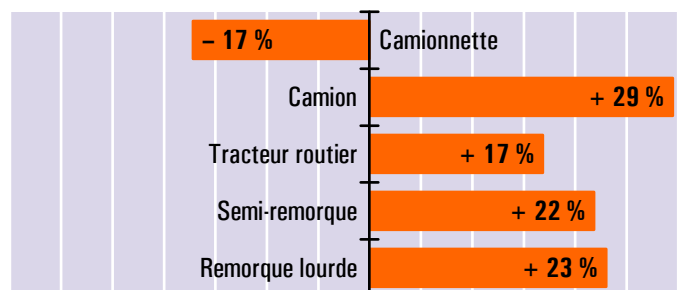
Sur le marché des véhicules spéciaux, le marasme du machinisme agricole a été en partie compensé par la vigueur des ventes de VASP lourds qui ont bondi de 150 % par rapport à octobre 2015 et de 10 % en cumul annuel.

### Évolution en année glissante\* des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

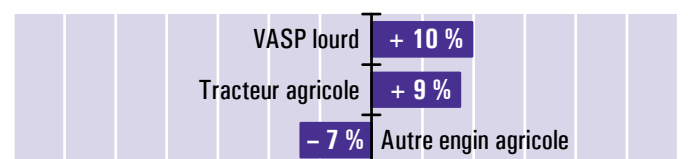
#### Véhicules de transports de personnes



#### Véhicules de transports de marchandises



#### Véhicules spéciaux



\* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (novembre 2015 à oct. 2016) et celles des mêmes mois un an auparavant (nov. 2014 à octobre 2015)  
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

## Annexes

### Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO<sub>2</sub> et de polluants réglementés des véhicules neufs : [www.carlabelling.ademe.fr](http://www.carlabelling.ademe.fr)

### Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

### Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

#### Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

#### Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

#### Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

#### Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

#### Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

#### Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

#### Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

#### Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

#### Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises<sup>1</sup>, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

#### Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

#### Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

#### Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

#### Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

#### Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

<sup>1</sup> Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

## Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Service connaissance des territoires et évaluation  
Division de l'observation, des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud - CS 16326  
44263 Nantes Cedex 2  
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur de la publication :  
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2016